

Quetigny, le 09 avril 2025

**PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 AVRIL 2025**

Président de séance : Rémi DETANG, Maire

Présents : Mr R. DETANG, Mme I.PASTEUR, Mr M.JELLAL, Mme C. GOZZI, Mr P.SCHMITT, Mmes S.MUTIN, P. BONNEAU, Mr V.GNAHOUROU, Mme K. BOUZIANE LAROUSSI, MM K. SOUVANLASY, D. REUET, Mme E. PREIONI VINCENT, MM S.BOULOGNE, H. EL KRETE, Mmes V. BACHELARD, C.FROIDUROT, S.PANNETIER, M. GANHY, N.COMBELONGE, MM S. KENCKER, M.MANUÉLIAN, M. TAYEBI

Excusés : Mme A. MALACET (pouvoir à P. BONNEAU), MM S. AWOUNOU (pouvoir à I. PASTEUR), M. BAMBA (pouvoir à K. SOUVANLASY), Mme N. BINGGELI (pouvoir à C. GOZZI), MM J. THOMAS (pouvoir à S. PANNETIER), B. MILLOT (pouvoir à N. COMBELONGE), Mme V. DOS SANTOS (pouvoir à S. KENCKER)

Secrétaire de séance : Moulay JELLAL, Adjoint au Maire

Auxiliaire de séance : Yoan LAVIER, Directeur de l'Administration Générale

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29

Ordre du jour de la séance

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 février 2025
2. Ville de Quetigny – Signature d'un protocole transactionnel suite à la chute d'un arbre avec la famille CARMINATI
3. Espace public – Approbation de la dénomination du square situe entre le cours Sully et l'avenue de Bourgogne
4. Ville de Quetigny – Crédit d'une commission communale d'accessibilité

PATRIMOINE ET IMMOBILIER

5. Cession de droit au bail à construction – Parcelle cadastrée AP 117 – Cession d'un garage au n°4 boulevard des Herbues

FINANCES

6. Approbation du compte de gestion 2024 – Budget principal
7. Approbation du compte administratif 2024 – Budget principal

- 8. Affectation du résultat – Exercice 2024**
- 9. Budget Primitif 2025 – Budget principal**
- 10. Vote des taux d'imposition pour l'année 2025**
- 11. Révision des autorisations de programme de crédits de paiement**
- 12. Ouverture de l'autorisation de programme « Aménagement de la Coulée verte »**

RESSOURCES HUMAINES

- 13. Prévention : mutualisation et mise à disposition d'un assistant de prévention**
- 14. Modification du tableau des emplois**

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

- Décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération du 9 juin 2020

AFFAIRES GENERALES

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2025

Rapporteur : R. DETANG, Maire.

Décision : **Unanimité**

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 février 2025.

2. VILLE DE QUETIGNY – SIGNATURE D’UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL SUITE A LA CHUTE D’UN ARBRE AVEC LA FAMILLE CARMINATI

Rapporteur : R. DETANG, Maire.

Décision : **Unanimité**

En novembre 2023, un arbre en mauvais état du parc arboré de la famille CARMINATI est tombé sur un mur mitoyen avec l’école des cèdres, sise 6 rue des Marronniers à Quetigny, entraînant une importante dégradation de ce dernier.

Le mur en question est mitoyen, donc propriété à la fois de la Ville et de la famille CARMINATI, et l’ouvrage présentait avant l’incident un état de vétusté avéré. Il est donc proposé de partager les frais de réparations, en deux parts égales. Le coût total des réparations est estimé à 8 034 euros TTC.

Ainsi, cet accord sera matérialisé par un protocole transactionnel qu’il convient de soumettre au Conseil Municipal.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer, avec Madame CARMINATI, un protocole transactionnel.

3. ESPACE PUBLIC – APPROBATION DE LA DENOMINATION DU SQUARE SITUÉ ENTRE LE COURS SULLY ET L’AVENUE DE BOURGOGNE

Rapporteur : P. SCHMITT, Adjoint délégué au patrimoine, aux projets urbains, au développement soutenable, à la transition écologique et à l’économie sociale et solidaire.

Décision : **Unanimité**

La dénomination des voies et des équipements publics est une mission essentielle qui permet d’inscrire sur le territoire, dans le temps long, l’histoire et les mémoires qui font et feront les identités de la ville.

Square Jeannette et Jean NICOLAS

Le 8 mai 2023, la délégation générale du Souvenir Français de la Côte-d’Or a organisé avec la commune de Quetigny une cérémonie en hommage à Jean et Jeannette Nicolas, tous deux médaillés de la Résistance. Déclaré « Mort pour la France » le 26 octobre 1973, Jean Nicolas voit désormais son nom gravé sur le monument aux Morts de Quetigny.

Jean Jules Maurice Nicolas est né le 2 novembre 1914 dans un village de Saône-et-Loire. Son père, décoré de la Médaille militaire et de la Croix de guerre 1914-1918, est blessé durant la Première Guerre mondiale. Jean, lui, s’engage dès le début de la Seconde Guerre mondiale dans la Résistance.

Il rejoint les Francs-Tireurs et Partisans (FTP), dirige des opérations de sabotage, distribue des tracts et des journaux. Il est nommé commandant des Forces Françaises de l’Intérieur (FFI) en 1943.

Marie Adèle Juliette Mairot, son épouse, est née en 1906 à Lods. Elle rejoint la Résistance en 1941 en diffusant des tracts. Elle devient rapidement agent de liaison pour le département de la Côte-d’Or, d’abord, puis pour 17 départements. Elle prend alors le pseudonyme de « Jeannette » qu’elle conservera toute sa vie.

Arrêtés en janvier 1944 (à Courbevoie pour Jean et à Paris pour Jeannette), ils sont transférés respectivement à Buchenwald et à Ravensbrück, dont ils reviendront tous les deux. Après la guerre, ils se marient à Quetigny en 1966, avant que Jean ne meure 6 ans plus tard. Il est alors déclaré « Mort pour la France ». Jeannette décède en 1978.

En hommage à ces deux héros de la Résistance ayant vécus à Quetigny, le Conseil Municipal approuve la dénomination du « Square Jeannette et Jean NICOLAS » situé entre le cours Sully et l'avenue de Bourgogne.

4. VILLE DE QUETIGNY - CREATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ

Rapporteur : R. DETANG, Maire.

Décision : **Unanimité**

Conformément à l'article L. 2121-21 Code général des collectivités territoriales, le vote a lieu à main levée.

La Commission communale d'accessibilité (CCA) est une instance consultative instaurée par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap pour les communes de plus de 5 000 habitants.

Cette dernière est présidée par le Maire. Elle est composée de représentants de la commune, d'associations de personnes en situation de handicap, d'associations de personnes âgées, de représentants de la vie économique locale et de citoyens et citoyennes souhaitant s'investir dans le domaine de l'accessibilité.

Elle est un lieu de concertation et de mise en cohérence des actions menées par la Ville avec ses partenaires dans le champ du handicap. Elle est réunie de façon plénière tous les ans afin de présenter le bilan des actions menées et valider les orientations. Des groupes de travail peuvent être créés pour se réunir plus régulièrement et mener les projets émanant de la CCA.

Il est précisé qu'une commission intercommunale d'accessibilité a été créée au niveau de Dijon Métropole, traitant des sujets liés aux champs de compétences relevant de cette collectivité, et notamment la voirie, les transports et l'habitat.

Ainsi, la Commission communale d'accessibilité :

- Dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, principalement pour ce qui relève du champ des compétences communales ;
- Établit un rapport annuel présenté en Conseil Municipal ;
- Et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Le Conseil Municipal désigne les élus membres de la commission. Les membres de la société civile sont nommés par arrêté municipal.

Il convient de nommer les membres de la commission qui comprend :

- Des élus municipaux ;
- Des représentants associatifs ;
- Voir des représentants d'habitants.

Ainsi, il est proposé de composer la commission communale d'accessibilité pour la Ville comme suit :

- Huit élus municipaux dont deux issus des listes d'opposition ;
- Des représentants d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique ;

- Des représentants d'habitants.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la création de la commission communale d'accessibilité ;
- De fixer à huit le nombre de représentants issus du Conseil Municipal au sein de la commission communale d'accessibilité ;
- De nommer pour la durée du mandat les huit élus municipaux suivants :

Isabelle PASTEUR, Catherine GOZZI, Philippe SCHMITT, Sophie PANNETIER, Denis REUET, Kheira BOUZIANE LAROUSSI, Virginie DOS SANTOS, Michel MANUÉLIAN

PATRIMOINE ET IMMOBILIER

5. CESSION DE DROIT AU BAIL A CONSTRUCTION – PARCELLE CADASTREE AP 117 – CESSION D'UN GARAGE 4 AVENUE DE BOURGOGNE

Rapporteur : P. SCHMITT, Adjoint délégué au patrimoine, aux projets urbains, au développement soutenable, à la transition écologique et à l'économie sociale et solidaire.

Décision : **Unanimité**

Suivant acte reçu par Maître Patrick NOURISSAT, notaire à DIJON, le 10 mars 1988, la commune de QUETIGNY a conclu un bail à construction sur un terrain cadastré section AP 117 d'une contenance de 15 ca, destiné à la construction d'un garage.

Ce bail a été conclu aux conditions essentielles suivantes :

- la durée du bail est de 99 années,
- le preneur s'est engagé à conserver pendant le cours du bail les constructions édifiées, en bon état d'entretien y compris les grosses réparations, ainsi que le ravalement si nécessaire,
- le preneur pourra céder ou apporter en société le droit au bail, le bénéficiaire devant dans ce cas s'engager directement envers le bailleur à l'exécution des conditions du bail à construction,
- le preneur pourra louer les constructions pour une durée n'excédant par celle du bail à construction,
- les constructions, pendant le cours du bail, resteront la propriété du preneur. A l'expiration du bail, ces constructions ainsi que toutes améliorations deviendront de plein droit, la propriété du bailleur,
- Le loyer a été fixé au franc symbolique (0.15 euros) par échéances annuelles et non révisables.

Ce bien est aujourd'hui cédé par Monsieur DOGAN, et Madame ARSLAN, son épouse, à Monsieur GALLAIRE et Madame BOUDRY.

Le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la cession du droit au bail à construction de la parcelle référencée AP 117 ;
- De décharger de toute obligation les cédants, Monsieur et Madame DOGAN, et d'accepter Monsieur GALLAIRE, et Madame BOUDRY, demeurant ensemble à QUETIGNY (21800), 8 Avenue de Bourgogne comme nouveaux contractants ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à l'acte, qui sera opéré par voie d'acte notarié devant l'étude Laureau Notaires, notaires associés à Dijon, ainsi qu'à signer tous documents nécessaires à son exécution.

FINANCES

6. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe déléguée aux finances, à la relation avec les entreprises et à la tranquillité publique.

Décision : **Unanimité**

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal :

- Approuve le compte de gestion établi pour l'exercice 2024 par le Comptable assignataire de la Ville pour le budget principal de la Ville de Quetigny.

7. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe déléguée aux finances, à la relation avec les entreprises et à la tranquillité publique.

Décision :

24 voix pour : I.Pasteur, M.Jellal, S.Mutin, V.Gnahourou, H. El Krete, P.Bonneau, K. Bouziane Laroussi, K.Souvanlaysy, C.Gozzi, P.Schmitt, J.Thomas, C.Froidurot, S.Awounou, S.Pannetier, N.Binggeli, M.Ganhy, V.Bachelard, D.Reuet, A.Malaclet, S.Boulogne, E.Preioni, M.Bamba, M.Tayebi, M. Manuélian

4 voix contre : S.Kencker, V.Dos Santos, B. Millot, N.Combelonge

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2024 du budget principal de la Ville qui fait apparaître, au 31 décembre 2024, les résultats de clôture suivants :

| RESULTAT 2024 | | |
|--|---|---------------------|
| 1) Résultat section de fonctionnement | | 4 592 637,81 |
| 2) Solde brut d'investissement | - | 1 838 032,50 |
| 3) Solde des Restes à Réaliser | - | 1 145 040,71 |
| 4) Solde net d'investissement | - | 2 983 073,21 |
| 5) Résultat global de clôture | | 1 609 564,60 |
| 6) Fonds de roulement | | 2 754 605,31 |

Résumé des débats

Intervention de Monsieur Michel MANUÉLIAN, Conseiller Municipal, au nom de la liste « Réinventons Quétigny » :

Monsieur MANUÉLIAN demande « s'il est possible d'avoir accès au rapport sur l'étude de la faisabilité de la mise en place d'un revenu municipal ».

Réponse de Monsieur Rémi DETANG, Maire, au nom de la liste « Quétigny demain » :

Monsieur le Maire répond par la positive à la demande formulée.

8. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe déléguée aux finances, à la relation avec les entreprises et à la tranquillité publique.

Décision : **Unanimité**

Vu le compte administratif 2024 du Budget principal de la ville de Quétigny ;

Considérant le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, arrêté au compte administratif à 4 592 637,61 €;

Considérant que le besoin de financement net de la section d'investissement, après reprise des restes à réaliser, s'établit à 2 983 073,21 € ;

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

Le résultat de la section de fonctionnement est affecté au financement de la section d'investissement (compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé) à hauteur de 2 983 073,21 €.

La part du résultat non affectée en section d'investissement, soit 1 609 564,60 € est inscrite en report à nouveau, en recettes de fonctionnement (compte 002 – excédent de fonctionnement reporté).

9. BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe déléguée aux finances, à la relation avec les entreprises et à la tranquillité publique.

Décision :

27 voix pour : R. Detang, I.Pasteur, M.Jellal, S.Mutin, V.Gnahourou, H. El Krete, P.Bonneau, K. Bouziane Laroussi, K.Souvanlasy, C.Gozzi, P.Schmitt, J.Thomas, C.Froidurot, S.Awounou, S.Pannetier, N.Binggeli, M.Ganhy, V.Bachelard, D.Reuet, A.Malaclet, S.Boulogne, E.Preioni, M.Bamba, M.Tayebi, M. Manuélian, B. Millot, N.Combelonge

2 voix contre : S.Kencker, V.Dos Santos

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif du Budget principal de la Ville de Quetigny pour l'exercice 2025.

Il est précisé que le compte administratif du budget principal ayant été adopté, le budget primitif 2025 est voté avec reprises des résultats.

En section de fonctionnement, le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes au montant de 15 830 978,60 €.

En section d'investissement, le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes au montant de 9 648 502,19 €.

Résumé des débats

Intervention de Madame Isabelle PASTEUR, Adjointe au Maire, au nom de la liste « Quetigny Demain » :

Madame PASTEUR déclare que « réaliser le budget d'une commune est toujours un exercice exigeant. Il doit être équilibré en dépenses et en recettes. Il doit veiller à contenir la masse salariale tout en préservant la qualité de service pour les habitants. Il doit aussi projeter la ville dans l'avenir avec des investissements ambitieux et responsables tout en n'alourdisant pas la dette de la Commune. Enfin, il doit tenir compte d'éléments extérieurs tels que l'inflation, des décisions gouvernementales comme le tout nouveau dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) qui nous ponctionnera plus de 40K€ ou encore la hausse de 3% de cotisation à la Caisse Nationale de Retraite sur nos charges de personnels.

La réalisation d'un budget est aussi le reflet de choix politiques puissants. A l'heure où des hommes politiques font la chasse aux sorcières dans leur administration publique, arguant de lourdeur administrative, d'incompétence ou du poids financiers des salaires des fonctionnaires, à Quetigny nous préservons l'emploi. Nous veillons à restaurer un dialogue social de qualité. Nous maintenons nos services en régie pour une plus grande proximité avec les usagers.

Nous sommes le visage du service public dans les territoires.

Le budget primitif 2025 est équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement à hauteur de 15,8 M€. Il se compose notamment, des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 13,3 M€ et d'un virement à la section d'investissement (autofinancement) d'un montant de 1,6M €.

Cette année nous enregistrons :

- +145K€ de charges de personnel dues à des hausses de cotisations patronales et la prévision de renforcement de certaines équipes sur le terrain.

- +110K€ en raison de l'inflation de notre marché de restauration collective et de l'augmentation des repas servis

- + 45K€ de soutien aux associations dont le Centre Social la Passerelle et des sorties scolaires

- - 20K€ en raison de la maîtrise de nos consommations énergétiques

Notre budget de fonctionnement révèle :

- Notre volonté de ne répercuter aucune hausse de prix sur les usagers des services publics.

- Celui de ne pas avoir recourt au levier fiscal dans ce contexte d'inflation subie de plein fouet par les citoyens

- Le maintien d'une politique éducative ambitieuse avec plus de 5 millions d'euros soit 38% de budget de la ville

- C'est aussi, l'augmentation du budget du CCAS de + 10 K€ par rapport au ROB mis en débat au dernier conseil municipal pour accroître nos aides facultatives aux personnes en situation de précarité :

- En instaurant un prêt étudiant

- En élargissant la bourse sport et culture aux adultes non imposable

- En augmentant les forfaits des aides alimentaires de +20%

- En luttant contre la précarité menstruelle en installant des distributeurs de protection périodique écologique

- Et enfin en augmentant le panier inflation.

Par ailleurs, notre budget traduit la recherche d'une offre de service renforcée pour les habitants malgré la conjoncture morose :

- Avec le développement d'une gestion urbaine sociale de proximité au sein du quartier prioritaire,

- L'organisation d'un nouvel évènement culturel : le week end des arts urbains qui lancera un été pas comme les autres,

- La montée en puissance des services délocalisés au sein de l'appart' rue ronde

- Les animations auprès des séniors dans le cadre de la démarche ville amis des ainés

- Le renforcement des ateliers du programme de réussite éducative

- Le projet « dedans dehors » à la crèche

Préparer un budget c'est aussi préparer l'avenir et poursuivre notre plan pluriannuel d'investissement. Celui pour lequel nous avons été élus. Depuis bientôt 6 budgets, notre majorité a veillé à tenir ses promesses de campagne, malgré un démarrage compliqué en raison du Covid. En 2023, à mi-mandat, nous étions à 85% de mesures réalisées. Nous atteindrons plus de 95% de mesures engagées avant la fin du mandat.

Et oui, Mesdames et Messieurs de la Liste ETIQ, vous avez beau lancer dès maintenant votre campagne municipale à travers des tirades enflammées sûr, je vous cite : « nos investissements électoralistes déconnectés des attentes des Quetignois » - notons d'ailleurs l'oxymore – je vous rappelle que c'est notre liste que les Quetignois ont placé à la tête de l'exécutif de la Commune. Pour que nous mettions en œuvre notre programme et c'est ce que nous faisons, jusqu'au bout.

En section d'investissement notre budget est équilibré en dépense et en recette à 9,6M€. Les investissements seront financés par notre autofinancement, nos recherches de subventions, des cessions ainsi qu'un emprunt prévisionnel de 2M€.

Alors que nombre de communes sont tombées dans le piège du désinvestissement en raison de la conjoncture morose, nous faisons le choix de maintenir le cap et de ne pas renoncer à nos investissements d'envergures pour notre Ville.

Notre budget d'investissement ambitieux reflète :

- La poursuite de notre plan pluriannuel d'investissement

- Un endettement maîtrisé : annuité de la dette de seulement +24K€ malgré l'emprunt potentiel.

- La poursuite d'études pour des projets d'avenir notamment sur le patrimoine de la Ville et la rénovation thermique

En 2025, nous poursuivons donc nos engagements avec :

- La poursuite de la coulée verte entre la Place Centrale et la Plaine des Aiguissons et la déconstruction de l'ex bâtiment Léo Lagrange plébiscité par les habitants : pour un montant de 792K€
- Notre plan global de rénovation et de nouveaux équipements sportifs concerté avec les usagers : Plaine Mendès France et aux Cèdres pour un montant de 2,1M€
- Les projets en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique avec la poursuite du projet de rénovation du restaurant scolaire des Aiguissons (100K€), la rénovation de l'éclairage public sur les voies communales (324K€), la poursuite des études thermiques de notre patrimoine (126K€).

Tout notre programme – Rien que notre programme.

L'année 2025, vous l'aurez compris sera marquée par de nombreux grands travaux dans notre Ville. Une ville que ne change pas, qui n'évolue pas, s'éteint. Alors continuons de créer pour notre jeunesse et son avenir.

Nous ferons notre travail d'élu jusqu'à la fin du mandat qui nous a été confié. Le temps de la campagne et des programmes viendra ensuite ».

Intervention de Monsieur Madjid TAYEBI, Conseiller Municipal, au nom de la liste « Réinventons Quetigny » :

Monsieur TAYEBI demande :

- Des précisions concernant la colonne « Action économique » de la page 72 de l'annexe 6, qui mentionne un montant de 0 euro ;
- Des précisions sur la colonne « Environnement » de la page 72 de l'annexe 6 qui affiche une dépense de 82 615 Euros (ce qui semble faible par rapport au 13 millions de dépenses) ? Où figure le reste des dépenses « Environnement » ?

Réponse de Madame Isabelle PASTEUR, Adjointe au Maire, au nom de la liste « Quetigny demain » :

Monsieur le Maire répond à l'intervention de Monsieur TAYEBI :

- La compétence « Action économique » appartient à Dijon Métropole, ce qui explique le montant nul affiché ;
- L'ensemble des dépenses de fonctionnement concerne les dépenses du service Agenda 2030, et la recette de 20 700 euros concerne le versement des charges des bassins 1 et 3 de Saint-Apollinaire et Dijon Métropole sur la fonction 735. Les dépenses de la partie environnement se retrouvent dans la partie « l'investissement » (coulée verte, études thermiques...).

Intervention de Monsieur Sébastien KENCKER, Conseiller Municipal, au nom de la liste « ETIQ » :

Monsieur Kencker déclare « à la lecture de ce document, une impression domine : celle d'un énième exercice de communication, d'un catalogue d'annonces sans véritable colonne vertébrale.

Les habitants de Quetigny ne sont pas dupes. Ils voient bien la manœuvre : à l'approche des élections, on multiplie les effets d'annonce, on saupoudre quelques actions, mais où est la vision d'ensemble ?

Où est le cap clair qui devrait guider notre ville vers un avenir ambitieux ?

"Des annonces, ---mais où est le plan ?"

À travers ce document, nous constatons une approche floue :

- des chiffres souvent optimistes --mais peu justifiés,
- des priorités qui semblent davantage répondre à des impératifs électoraux qu'à une réelle planification stratégique.

"Ce que vous nous proposez c'est Un budget pour aujourd'hui, ---pas pour demain."

Par exemple, les dépenses allouées à la sécurité connaissent une augmentation marginale, alors que nos habitants constatent une dégradation de leur cadre de vie et un manque criant de moyens pour assurer la tranquillité publique. Quelles actions concrètes sont mises en place au-delà de cette simple ligne budgétaire ? Aucune indication claire ne figure dans ce document. "Un budget gonflé de promesses vides."

- En matière d'infrastructures, nous voyons des travaux de rénovation mentionnés, mais---- aucune orientation pour une transformation durable de notre ville.

"Une ville entretenue à coups de rustines."

L'entretien des voiries et des équipements municipaux semble se faire au coup par coup, sans une réelle politique d'investissement à long terme. De plus, l'évolution des budgets alloués à ces projets ne permet pas d'anticiper un véritable changement structurel.

Sur le plan de l'emploi et du dynamisme économique, là encore, les mesures annoncées relèvent plus du symbole que d'une véritable volonté d'attractivité économique.

"On parle de dynamisme, mais où est l'énergie ?"

Les subventions aux entreprises et aux commerces locaux restent limitées et aucune stratégie ambitieuse de développement économique n'est mise en avant pour attirer de nouveaux investisseurs à Quetigny.

Pendant ce temps, notre ville perd du terrain face aux autres communes de la métropole dijonnaise.

Quant au logement, nous constatons une stagnation des investissements dédiés à la rénovation des logements sociaux et à l'accession à la propriété.

"Le logement, une promesse non tenue."

Face à l'évolution démographique : notre population toujours en baisse voit faible augmentation sans justification et aux besoins croissants des familles et des jeunes actifs, nous aurions attendu des engagements forts et concrets. Une politique du logement ambitieuse et attractive donner envie aux familles de s'installer sur notre commune est essentielle pour répondre aux attentes de nos concitoyens, et ce document budgétaire ne propose rien de significatif en ce sens.

Depuis trop longtemps, nous assistons au même schéma : des promesses faites à la hâte, des actions mises en œuvre de manière incomplète, et puis... plus rien. Une fois les projecteurs éteints, le quotidien reprend, et la ville continue de s'enfoncer dans une spirale d'immobilisme.

"Un éternel recommencement." Mais Quetigny mérite mieux que cela.

Notre ville a perdu de sa grandeur et de son attractivité au sein de la métropole dijonnaise. Jadis dynamique, elle semble aujourd'hui cantonnée à un rôle de figurante, faute d'une stratégie claire et d'une volonté politique forte.

"Quetigny n'est pas un figurant dans la métropole, c'est un acteur principal."

Il est temps de redonner à Quetigny la place qu'elle mérite.

Nos habitants ont besoin de concret. Pas de mesurettes. Pas de rustines. "Ce qu'ils veulent, c'est du solide, du durable, pas des promesses en l'air." Ils veulent un plan d'action structuré et efficace qui repose sur des piliers essentiels :

- La sécurité : Il est urgent de renforcer la présence des forces de l'ordre et de développer une véritable politique de prévention. "La sécurité, ce n'est pas une option, c'est une priorité." La tranquillité de nos concitoyens ne doit pas être un sujet traité en période électorale et oublié le reste du temps.

- L'emploi et l'économie locale : Quetigny doit redevenir un pôle attractif pour les entreprises.

"Redonner vie à Quetigny, c'est redonner de l'emploi."

Il faut encourager l'implantation d'activités économiques, favoriser les commerces de proximité et soutenir les initiatives locales.

Attirer de nouvelles entreprises, c'est offrir de l'emploi à nos habitants et relancer notre dynamisme économique.

Le pouvoir d'achat et la qualité de vie : Nos familles, nos seniors, nos jeunes, tous peinent à boucler leur fin de mois.

"Quand les fins de mois sont difficiles, il est grand temps d'agir."

Nous devons faciliter l'accès au logement, lutter contre la fracture numérique, proposer des solutions de mobilité adaptées à tous les quartiers, et impulser une dynamique d'achats groupés pour soulager les budgets. L'accompagnement de nos jeunes : Investir dans l'éducation, l'orientation professionnelle et les structures sportives et culturelles avec des structures durables et adaptées (faisons confiance aux spécialistes) est une nécessité pour leur offrir un avenir à la hauteur de leurs ambitions. "Investir dans nos jeunes, c'est investir dans l'avenir."

Le soutien à nos seniors : Quetigny doit être une ville où nos aînés se sentent en sécurité, soutenus et entourés.

"Nos seniors ne doivent pas être des oubliés de la ville." Des infrastructures adaptées, un accès facilité aux soins et des services de proximité doivent être développés.

La santé : L'accès aux soins doit être renforcé avec des initiatives pour attirer des professionnels de santé et lutter contre la désertification médicale qui menace notre commune.

L'éducation : Nos écoles doivent être des lieux d'excellence, avec des moyens à la hauteur des enjeux pour garantir un enseignement de qualité et des équipements modernes.

Nous devons également penser grand. L'avenir de Quetigny se construit aujourd'hui, et pas seulement à la veille des élections. Nous devons viser 2050, avec des projets ambitieux, une ville écologique, moderne, connectée, où il fait bon vivre, travailler et se divertir.

"L'avenir de Quetigny commence maintenant, pas demain." Nous devons avoir l'audace de transformer Quetigny en une commune de référence dans la métropole dijonnaise.

Aujourd'hui, ce que vous proposez, c'est une politique de réaction.

"Une politique de réaction, c'est un ticket pour le passé." Nous, nous prônons une politique d'anticipation.

Vous réparez des routes, nous voulons bâtir des infrastructures d'avenir.

Vous ajustez les effectifs municipaux au coup par coup, nous voulons bâtir une administration performante, tournée vers le service aux habitants.

Vous saupoudrez des actions sur l'attractivité, nous voulons un vrai projet économique structurant.

Il est temps d'arrêter de gérer Quetigny au fil de l'eau. Ce dont notre ville a besoin, ce n'est pas d'un rafistolage électoraliste, mais d'une vision claire, d'un cap, d'une ambition. "Quetigny mérite une vision de long terme, pas un mirage."

Les Quetignois sont fatigués des promesses sans lendemain. Ce qu'ils attendent, c'est du concret, du sérieux, de la rigueur et une vraie dynamique de transformation.

Alors oui, nous sommes dans l'opposition, mais nous sommes avant tout des bâtisseurs d'avenir. "Et cet avenir, nous le voulons grand, à la hauteur de ce que mérite Quetigny."

Réponse de Madame Isabelle PASTEUR, Adjointe au Maire, au nom de la liste « Quetigny Demain » :

Madame PASTEUR répond « que la Ville a tenu ses engagements, tout au long du mandat, à savoir :

- Poursuivre la transformation du cœur de ville et de la Place Centrale
- Accompagner la construction de logement et notamment de logement sociaux et inclusifs pour lutter contre la crise du logement, encourager le parcours résidentiel et contrer la baisse de population
- Conforter l'espace Enfance-Jeunesse Pierre Desproges
- Réaliser le troisième lieu la Parenthèse en concertation avec les habitants
- Compléter l'offre de logements adaptés aux seniors
- Créer le corridor écologique en partenariat avec les habitants
- Transformer la Plaine des aiguissons avec un budget participatif ».

Réponse de Monsieur Rémi DETANG, Maire, au nom de la liste « Quetigny demain » :

Monsieur le Maire rappelle « que tous les logements créés sur la ville sont loués, ou achetés, et qu'il convient de prendre en compte l'évolution de la typologie de logement, avec de plus en plus de familles monoparentales etc.

Il précise ensuite que la compétence voirie appartient à la Métropole, et souligne, en matière de sécurité, la qualité de notre Police Municipale et de nos relations avec les partenaires du milieu (gendarmerie, MPDM...).

Intervention de Monsieur Moulay JELLAL, Adjoint au Maire, au nom de la liste « Quetigny demain » :

Monsieur JELLAL déclare « je ne sais pas si vous y avez suffisamment prêté attention mais nous allons voter ce soir le dernier budget du mandat.

Un mandat pas comme les autres puisque nous avons fait face ensemble lors de ses deux premières années à une épidémie sans précédent qui a frappé l'humanité toute entière.

Des solidarités nouvelles ont vu le jour lors de cette pandémie laissant augurer de grands espoirs pour l'avenir. Je pense à toutes les personnes essentielles qui ont tenu et pris leurs responsabilités pour soutenir le pays limitant par leurs engagements exemplaires les effets dévastateurs de cette crise sanitaire sans précédent sur les populations pendant les différents confinements.

Je veux ce soir que l'on se souviennent d'elles : médecins, infirmiers, aesh, personnels d'entretien, enseignants, agents et cadres de nos communes, policiers, gendarmes, petits commerçants et tant d'autres qu'ils en soient sincèrement remerciés.

J'ai également une pensée toute particulière pour nos camarades qui nous ont quittés, victimes de ce virus, et pour toutes celles et ceux qui ont perdu un être cher.

2 ans, nous avons vécu 2 ans dans l'incertitude, la peur et l'inconnu mais le service public s'est montré fort, très solide, plus que jamais aux côtés de nos concitoyens les plus fragiles, les plus vulnérables pour leur porter secours, assistance, bienveillance.

A Quetigny même, nous avons développé de nouvelles façons d'agir, de travailler afin de maintenir le service public de proximité ferment même de notre pacte social républicain.

Au sortir de cette crise sanitaire mondiale, le monde nouveau tant espéré n'a pas été au rendez – vous à ma grande déception.

Comme trop souvent, les travers humains ont rapidement brisé l'élan de multiples solidarités pour un mieux vivre ensemble, pour imaginer et créer les conditions d'une vie sur terre plus respectueuses de la nature, de notre environnement, de la paix entre les nations.

C'est bien au contraire, les ambitions et visions impérialistes de grandes puissances qui se déploient sous nos yeux aujourd'hui et qui organisent le chaos mondial.

Celles de Poutine qui décide de mettre en œuvre son projet meurtrier et fou d'attaquer l'Ukraine faisant des milliers de morts et menaçant l'Europe entière. Force est de constater l'impuissance politique de notre Europe fantasmée vivant dans la paix.

Celles de Netanyahu qui trouve dans l'effroyable attaque meurtrière et sans nom du 7 octobre 2023 le prétexte de raviver le foyer d'un conflit et d'une oppression datant de plus de 60 ans. Au nom de quoi, un homme peut-il décider d'exterminer, de détruire tout un peuple, une civilisation pour asseoir sa politique expansionniste au nom d'une ambition religieuse.

Celles de Xin Jinping qui, pendant que nos regards sont tournés vers l'Ukraine, accélère son ambition expansionniste dans la mer de Chine au détriment des peuples Philippins, malaisiens et taïwanais.

Je n'oublie pas les nombreux autres foyers dans le monde pour toutes les minorités ethniques.

Et que dire de Trump le pyromane, qui rêve du Prix Nobel de la Paix et qui, en seulement 2 mois, allument des foyers de tensions partout dans le monde.

A la tête des grandes puissances, des révisionnistes de l'Histoire, des menteurs tentant d'écraser toute forme d'opposition adaptent leurs récits nationaux pour créer brutalement un nouvel ordre mondial et en tirer bénéfice au détriment des peuples.

2024 et 2025 voient le retour d'individus fascistes, xénophobes, expansionnistes bafouant tout autant les institutions internationales que le droit international et les droits humains.

Nous vivons des heures sombres, d'incertitude, de division. Jamais nos sociétés occidentales n'ont été autant fragmentées et menacées par des projets expansionnistes territoriaux ou par de nouvelles donnes économiques. Toutes ces menaces ne sont pas sans conséquence sur les économies mondiales et plus localement sur nos qualités de vie et sur nos marges de manœuvre budgétaires pour continuer de proposer des actions, animations et services en direction de nos concitoyens et à investir pour l'avenir dans nos équipements publics pour nos populations.

Quid aujourd'hui de l'augmentation exponentielle du budget de l'Etat pour l'économie de guerre afin de protéger la nation et notre territoire des velléités russes ? Et à quel prix et coupes budgétaires étatiques toujours plus importantes pour les collectivités ?

. Au détriment des mesures urgentes et nécessaires pour la transition écologique qui devrait être la priorité des priorités pour sauver la planète et l'humanité,

. Au détriment plus modestement mais essentiels des dispositifs d'accompagnement et de soutien pour notre jeunesse, pour les plus précaires, pour les familles, pour toutes celles et ceux qui ont du mal à boucler les fins de mois face à la vie chère...

Enfin, construire et voter un budget sincère est une grande responsabilité pour nous, élus, car nous savons tous ici qu'il s'agit d'argent public, d'argent du contribuable.

C'est au prix de cette responsabilité et du respect des règles que nous obtenons la confiance de nos concitoyens et que nous nourrissons un fonctionnement normal démocratique. Enfreindre les règles est forcément condamnable.

L'actualité brûlante d'emplois fictifs mis au point par certains partis politiques français au sein du parlement européen ont trouvé très récemment une conclusion judiciaire sanctionnant des détournements de fonds publics au grand damne d'une partie de la classe politique. Mais quoi de plus normal que l'application pleine et entière de la loi dans une démocratie qui fonctionne bien.

Je me suis engagé très tôt dans le monde associatif puis politique pour agir de toutes mes forces et pour combattre avec toutes mes convictions toutes formes d'injustices quelles qu'elles soient, je ne doute pas un seul instant chers collègues que vous partagiez ce soir avec moi ces mêmes déterminations.

Les injustices mondiales sont partout, elles existent, ne nous leurrons pas, même dans notre ville.

Les premiers droits dans notre République sont le logement et l'emploi. C'est depuis 65 ans l'ADN de notre ville « Un logement, un emploi, un arbre » qui nous guide aujourd'hui encore plus que jamais.

Je veux remercier ici ce soir devant la représentation communale l'ensemble des agents de la Ville qui agissent au quotidien à nos côtés pour faire rempart avec nous contre la fracture qui touche nos concitoyens et plus largement l'ensemble de notre pays.

Jamais la France n'a été autant fracturée, divisée, paupérisée et les élus de tout bord que nous sommes et particulièrement nos gouvernants sont responsables de cette situation. Nous sommes passés d'élus nationaux engagés pour le bien commun, le bien collectif à des élus réseaux sociaux qui n'ont de quête que de celui de s'arroger le pouvoir en fracturant et divisant notre belle nation.

A travers ce budget, nous pouvons mesurer ensemble en toute honnêteté d'une volonté intacte et déterminée à agir efficacement au service de toutes les populations de notre ville sans aucune distinction.

Durant ce mandat et malgré la crise sanitaire, nous n'avons pas ménagé nos efforts pour insuffler une énergie, créer toujours davantage de liens et d'actions permanentes en direction des quetignois via de multiples projets, d'animations portées par les services municipaux : l'action éducative, la vie associative et sportive, l'action culturelle, l'action sociale.

Depuis le début de ce mandat, cet engagement qui nous oblige, nous élus, s'est traduit par 3 millions d'euros d'investissement par an ; 20 Millions d'euros depuis 2020 pour un mieux vivre, de meilleurs services à la population, un meilleur accompagnement.

Nous avons cette volonté d'agir pour éduquer, loger, employer et tranquilliser les habitants de notre ville. Nous avons à cœur d'accompagner et de soutenir notre jeunesse en innovant, en adaptant ou en créant des dispositifs, services et animations qui lui sont dédiés pour leur éducation, formation, leur épanouissement et bien être. Cela se traduira pour cette année par :

- . Une offre diversifiée des modes de garde petite enfance en renforçant notre service public de la petite enfance
- . Le renouvellement informatique et la modernisation des outils dans les écoles
- . La généralisation cette année dans toutes les écoles du compostage dans les restaurants scolaires
- . L'expérimentation dès septembre d'un self au restaurant des Huches François Mitterrand afin de favoriser l'autonomie des enfants et la lutte contre les gaspillages alimentaires.
- . La sécurisation des écoles dans le cadre du plan particulier de mise en sécurité dans les écoles avec un outil novateur

- . Les parcours d'éducations artistiques gratuits pour tous les enfants de Quetigny proposés par le service municipal de la culture
- . Le soutien aux projets de jeunes favorisant l'autonomie et la prise d'initiative
- . La mise en place courant d'année d'un parcours éducatif de responsabilisation en partenariat avec les écoles et le collège
- . L'accompagnement et l'organisation des séjours de ruptures de jeunes en difficultés ainsi que des chantiers éducatifs
- . Sans oublier les projets pédagogiques et éducatifs portés par le service enseignement en lien avec les écoles de notre ville
- . Et enfin de larges consultations, implications et mobilisations des jeunes dans la vie de notre commune à tous les niveaux verra le jour cette année.

Nous avons besoin d'espoir, et soyez prêts ! Notre jeunesse en a plein à revendre.

Cette jeunesse pleine d'espoir, de rêves et d'ambitions est le moteur du changement, la promesse d'un monde plus juste et plus humain. Mais encore faut-il lui donner les moyens d'agir, de s'exprimer, de construire.

Investir dans la jeunesse, c'est investir au présent pour l'avenir. C'est lui donner l'éducation, la culture et les opportunités nécessaires pour bâtir une société plus juste et solidaire. C'est lui faire confiance pour inventer de nouvelles solutions, pour défendre les causes qui nous dépassent, pour porter haut et fort les valeurs d'humanité qui nous définissent.

Oui le budget que nous allons voter ce soir est résolument tourné vers l'avenir ancré dans le présent et attaché à ces racines fondatrices.

Notre société est bâtie sur des interactions humaines, sur des valeurs de partage et de respect. C'est dans l'adversité que l'humanité révèle sa plus grande force et sa capacité à se relever.

Alors aujourd'hui continuons à nous engager ensemble pour une société plus juste, pour une humanité plus forte et surtout pour une jeunesse qui ne demande qu'à s'élever et à éclairer le monde ».

10. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2025

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe déléguée aux finances, à la relation avec les entreprises et à la tranquillité publique.

Décision :

25 voix pour : R. Detang, I.Pasteur, M.Jellal, S.Mutin, V.Gnahourou, H. El Krete, P.Bonneau, K. Bouziane Laroussi, K.Souvanlasy, C.Gozzi, P.Schmitt, J.Thomas, C.Froidurot, S.Awounou, S.Pannetier, N.Binggeli, M.Ganhy, V.Bachelard, D.Reuet, A.Malaclet, S.Boulogne, E.Preioni, M.Bamba, M.Tayebi, M. Manuélian

4 abstentions : S.Kencker, V.Dos Santos, B. Millot, N.Combelonge

Le Conseil Municipal décide :

- De voter les taux d'imposition applicables en 2025 sans prévoir d'augmentation par rapport à l'année 2024, soit aux niveaux suivants :

- **Taxe foncière (bâti) : 44,73 %**
- **Taxe foncière (non bâti) : 66,96 %**
- **Taxe d'habitation : 12,83%**

- De fixer le produit attendu prévisionnel de la fiscalité directe à **6 714 302 €** pour l'année 2025 après déduction du coefficient correcteur étant entendu que le produit est ventilé entre :
 - le chapitre 731 « Taxes foncières et d'habitation » pour 6 132 114 € ;
 - le chapitre 731, article 73132 « Taxe sur les pylônes électriques » pour 3 235 € ;
 - et le chapitre 74, article 74833 « Etat-compensation exonérations » pour 578 953 €.

Résumé des débats

Réponse de Madame Isabelle PASTEUR, Adjointe au Maire, au nom de la liste « Quetigny demain » :

Madame PASTEUR déclare que « depuis trois années consécutives la majorité fait le choix de ne pas augmenter la pression fiscale sur les quetignois et notamment sur les propriétaires en n'augmentant pas la part communale de taxe foncière. Pour autant une augmentation se fera ressentir pour les propriétaires puisque le parlement a voté une revalorisation des bases de 1,7% calculée sur la base de la variation de l'indice des prix à la consommation.

Depuis la suppression de la taxe d'habitation, le seul impôt qui rattache encore un habitant à sa commune est la taxe foncière, due par les propriétaires. L'impôt n'est pas un gros mot. C'est un lien entre un administré et l'offre de service que l'on délivre. C'est aussi ce qui créé un sentiment d'appartenance au territoire sur lequel on vit. C'est enfin un moyen de redistribuer les richesses et de soutenir les populations fragiles.

Les communes sont aujourd'hui entre le marteau et l'enclume. D'un côté l'Etat réduit ses dotations aux communes, leur demande de contribuer au redressement des comptes de l'Etat et leur supprime des recettes propres, de l'autre l'augmentation des coûts des fluides, de l'inflation et des salaires pèse sur nous.

Nous devons travailler finement et veiller à maintenir des recettes directes pour ne pas trop dépendre de la politique fluctuante du gouvernement en matière de subventions et en matière de contribution des collectivités. Je le rappelle, 1 point de fiscalité représente environ 180 000 euros. Si nous abaissons nos taux il faut donc supprimer des services. L'opposition a beau jeu d'un côté de reprocher une absence de baisse d'impôt et de l'autre une dépendance de la collectivité aux subventions. Il est important de trouver le juste équilibre ».

Intervention de Monsieur Sébastien KENCKER, Conseiller Municipal, au nom de la liste « ETIQ » :

Monsieur Kencker déclare « aujourd'hui, il nous est proposé de voter les taux d'imposition pour 2025 sans augmentation par rapport à 2024. À première vue, cela pourrait sembler être un geste responsable.

Mais regardons les choses en face : vous ne faites que geler une injustice que vous avez vous-même créée ! Un cadeau en trompe-l'œil.

Oui, cette année, il n'y aura pas d'augmentation. Mais souvenez-vous : il y a 3 ans, vous avez infligé aux habitants de Quetigny une hausse brutale de 11 % ! Aujourd'hui, vous venez nous dire qu'il faut applaudir le fait de ne pas en rajouter ? Soyons sérieux !

Les habitants de Quetigny ne sont pas amnésiques !

Depuis cette augmentation, l'inflation a frappé les ménages, le coût de la vie s'est envolé et le pouvoir d'achat s'est érodé.

Le véritable courage politique aurait été de baisser ces impôts, pas de simplement les figer ! Pourquoi ne pas rendre aux habitants ce que vous leur avez pris ?

Une baisse des taux de la commune aurait permis de redonner un peu d'air aux familles et aux propriétaires de Quetigny. Mais au lieu de cela, vous choisissez l'immobilisme !

Si vraiment vous aviez à cœur le bien-être des habitants, vous auriez baissé ces taux !

Conclusion : de l'audace, pas du surplace !

Geler un impôt déjà trop lourd, ce n'est pas du courage, c'est du calcul politique.

Nous, nous défendons une fiscalité plus juste, qui redonne du souffle à nos habitants. Quetigny mérite mieux qu'une simple pause fiscale. Quetigny mérite un véritable allègement !

Réponse de Monsieur Rémi DETANG, Maire, au nom de la liste « Quetigny demain » :

Monsieur le Maire répond « que jamais la municipalité n'a augmenté les impôts fonciers de 11% (l'augmentation était de 5% en 2022). Une partie seulement de la base de calcul de cet impôt dépend de la Ville ».

11. REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe déléguée aux finances, à la relation avec les entreprises et à la tranquillité publique.

Décision : **Unanimité**

L'article L 2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'adoption d'autorisations de programme permet ainsi à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le montant global d'une opération à réaliser sur plusieurs exercices budgétaires.

L'article R 2311-9 du Code général des Collectivités Territoriales prévoit en outre que chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

Les autorisations de programme sont votées, par délibération distincte du Conseil Municipal, lors de l'adoption du budget primitif ou des décisions modificatives.

Pour deux AP-CP, les révisions portent sur une nouvelle ventilation des crédits dans le temps (montants réalisés en 2024 et crédits de paiement actualisés pour 2025) sans modification de l'enveloppe totale de l'autorisation de programme initiale :

- **Aménagements sportifs et de loisirs du site des Cèdres** : les crédits de paiement pour 2025 s'établissent à 640 000 € (contre 927 000 € prévus lors de son ouverture) ;
- **Requalification de la plaine Mendès France** : les crédits de paiement pour 2025 s'établissent à 1 470 000 € (contre 1 452 612 € prévus lors de son ouverture).

Pour l'AP-CP « Construction d'une médiathèque 3^{ème} lieu la Parenthèse », la révision porte sur une modification de l'enveloppe totale s'établissant à 5 143 343 € soit une baisse de 397 657 € d'une part ; et les crédits de paiement pour 2025 s'établissent à 158 698 €, d'autre part.

Pour l'AP-CP « Déconstruction du site ex-Enita », la révision porte sur une modification de la répartition des crédits de paiement passant de 3 à 4 exercices budgétaires reportant la fin de l'opération en 2026, d'une part ; les crédits de paiement pour 2025 s'établissent à 230 000 €, d'autre part.

Pour l'AP-CP « Etudes thermiques et de programmation avant travaux », la révision porte sur une modification de la répartition des crédits de paiement passant de 3 à 4 exercices budgétaires reportant la fin de l'opération en 2026, d'une part ; les crédits de paiement pour 2025 s'établissent à 126 548 €, d'autre part.

Concernant l'AP-CP « Les Aiguisons : rénovation thermique du restaurant scolaire et autres travaux sur le groupe scolaire », la révision concerne une refonte complète du projet. En effet, le coût de l'opération passe de 810 000 € à 3 100 000 € répartis sur quatre exercices budgétaires, contre trois initialement prévus. Par ailleurs, les crédits de paiement pour 2025 s'élèvent à 166 000 € (contre 440 000 € lors de l'ouverture du projet). Cette révision est due à l'élargissement de la réflexion autour de la rénovation thermique, qui inclut désormais d'autres bâtiments du groupe scolaire, tout en cherchant à optimiser les opportunités de co-financement.

Le Conseil Municipal décide de réviser les autorisations de programme susvisées.

12. OUVERTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME « AMENAGEMENT DE LA COULEE VERTE »

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe déléguée aux finances, à la relation avec les entreprises et à la tranquillité publique.

Décision : **Unanimité**

Dans la poursuite des aménagements du cœur de ville et pour développer la nature en ville, l'opération d'aménagement de la Coulée verte consiste à créer une véritable trame végétalisée et à améliorer les liaisons douces sur le secteur reliant la Place Centrale à des zones de loisirs (les équipements sportifs des Cèdres) et d'enseignement (groupe scolaire les Aiguisons, le lycée agricole et le futur campus Vatel).

Le projet se découpe en deux phases :

- ✓ une première phase d'aménagement de la plaine des Aiguisons d'un hectare environ (livraison au printemps 2025) ;
- ✓ une seconde phase qui consiste à requalifier les espaces reliant entre le Cœur de Ville et la Plaine des Aiguisons autour du petit théâtre des Prairies et du bâtiment Léo Lagrange.

Plus précisément, le projet se décline en plusieurs axes :

- ✓ La déconstruction et le désamiantage du bâtiment Léo Lagrange désaffecté depuis plusieurs années et considéré comme une friche urbaine.
- ✓ La constitution d'une trame verte avec la mise en valeur du paysage végétal existant, la renaturation en lieu et place d'un bâtiment et la constitution de nouveaux îlots de fraîcheur au sein de la Plaine des Aiguisons.
- ✓ Le développement de lieux de vies et d'espaces de rencontre adaptés à tout public : nouveaux espaces de convivialité, aires de pique-niques et de jeux, revalorisation du parvis du petit théâtre des prairies, rénovation du terrain de sports de la plaine des Aiguisons...
- ✓ L'amélioration des mobilités douces via la création de nouveaux cheminements et la refonte du parc de stationnements de la rue des Prairies.
- ✓ La sécurisation des cheminements avec des interventions curatives sur plusieurs murs de soutènement jouxtant les sites de la coulée verte et les logements collectifs. L'objectif étant de réhabiliter ces murs mais également d'améliorer la lisibilité des trajets et d'accroître le sentiment de tranquillité publique tout en ouvrant les perspectives visuelles.
- ✓ L'accessibilité des cheminements : rénovation des revêtements pour les rendre praticables à tous les publics.

L'aménagement de cette future Coulée verte a fait l'objet d'un véritable travail de concertation publique avec les habitants selon plusieurs niveaux de démocratie participative :

- ✓ une information sur le théâtre des Prairies,
- ✓ une consultation sur le devenir du bâtiment Léo Lagrange,
- ✓ une concertation sur les aménagements et les stationnement de la rue des Prairies,
- ✓ un travail de co-construction sur les aménagements de la Plaine des Aiguisons.

Le coût total de l'opération s'élève à 1 072 000€ dont 220 000€ environ sur la phase 1 du projet.

Pour ce projet, la commune bénéficiera du co-financement de plusieurs partenaires institutionnels. Au moment de l'adoption de l'autorisation de programme, l'état d'avancement des dossiers est le suivant :

- Auprès du Conseil Départemental, un dossier « Contrat Grand Projet » a été déposé, l'opération sera co-financée à hauteur de 248 000 € (subvention notifiée).
- Auprès du Réseau Francophone des Villes Amies des Ainés, une subvention de 40 000€ est octroyée au titre du Fonds d'appui pour des territoires innovants (subvention notifiée).
- Auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2025, une demande de co-financement à hauteur de 360 000€ a été déposée (dossier en cours d'instruction).
- Auprès de la Région-Bourgogne-Franche-Comté, une demande de subvention à été sollicitée au titre du programme « Renaturation » à hauteur de 175 000€ (dossier en cours de dépôt).
- En fonction de la notification de la DSIL, les services municipaux évalueront l'opportunité d'actionner d'autres co-financements étatiques (Fonds Verts et/ou Agence Nationale du Sport).

L'article L. 2311-3-I du CGCT prévoit que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'adoption d'autorisations de programme permet ainsi à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le montant global d'une opération à réaliser sur plusieurs exercices budgétaires.

L'article R 2311-9 du Code général des Collectivités Territoriales prévoit en outre que chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

Les autorisations de programme sont votées, par délibération distincte du Conseil Municipal, lors de l'adoption du budget primitif ou des décisions modificatives.

Ainsi, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'ouverture d'une autorisation de programme « *Aménagement de la Coulée Verte* » d'un montant total de 1 072 000€ et la répartition des crédits de paiement annuels sur 4 exercices budgétaires en 2024, 2025, 2026 et 2027.

Plus précisément, les crédits de paiement seraient répartis de la manière suivante :

- 130 027 € en 2024 ;
- 792 443 € en 2025 ;
- 146 530 € en 2026 ;
- 3 000 € en 2027.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer, au nom de la commune de Quetigny, tous les actes et documents à intervenir pour l'application de ces décisions.

13. PREVENTION : MUTUALISATION ET MISE A DISPOSITION D'UN ASSISTANT DE PREVENTION

Rapporteur : R. DETANG, Maire.

Décision :

27 voix pour : R. Detang, I.Pasteur, M.Jellal, S.Mutin, V.Gnahourou, H. El Krete, P.Bonneau, K. Bouziane Laroussi, K.Souvanlas, C.Gozzi, P.Schmitt, J.Thomas, C.Froidurot, S.Awounou, S.Pannetier, N.Binggeli, M.Ganhy, V.Bachelard, D.Reuet, A.Malaclet, S.Boulogne, E.Preioni, M.Bamba, S.Kencker, V.Dos Santos, B. Millot, N.Combelonge

Deux abstentions : M.Tayebi, M. Manuélian

A la suite du départ en retraite de la conseillère de prévention en fonction pour la Ville de Quetigny au mois de septembre 2024, une réflexion a été entamée pour réorganiser le fonctionnement de la prévention des risques professionnels au sein de la collectivité.

Il est rappelé que le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié prévoit dans son article 4 la nomination obligatoire d'au moins un assistant de prévention au sein de la commune.

La réflexion menée sur ce sujet a conduit à s'orienter vers une solution de mutualisation des moyens humains avec une autre commune, afin de partager une expertise et relancer une dynamique de prévention.

Des contacts ont été pris avec la commune de Chevigny Saint-Sauveur, qui a abouti à un accord de mutualisation de leur assistante de prévention, à hauteur de 20% d'un temps complet.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter cette mise à disposition, à compter du 1^{er} juin 2025, qui sera formalisée par une convention de mise à disposition. Celle-ci fera l'objet d'un remboursement à la commune de Chevigny Saint-Sauveur du coût salarial global de l'agent à hauteur du temps de travail effectué pour la commune de Quetigny, au regard d'un état de frais produit par la commune de Chevigny Saint-Sauveur à la fin de chaque année civile ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition à venir.

La Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (FSSSCT) a approuvé de cette mise à disposition lors de sa réunion du 21 mars 2025.

Résumé des débats

Intervention de Monsieur Rémi DETANG, Maire, au nom de la liste « Quetigny demain » :

Monsieur le Maire déclare « A la suite du départ en retraite de la conseillère de prévention au mois de septembre 2024, une réflexion a été lancée pour réorganiser le fonctionnement de la prévention des risques professionnels au sein de la collectivité.

De ce point de vue, la mutualisation permet de partager une expertise et de bonnes pratiques.

Ces échanges ont abouti à une proposition de mutualisation avec la ville de Chevigny-Saint-Sauveur, avec une assistante de prévention pouvant être mise à la disposition de la ville de Quetigny à hauteur de 20% de son temps de travail (soit 1 journée par semaine).

Il sera néanmoins nécessaire de compléter ce dispositif avec une personne ressource en interne, qui apportera notamment sa connaissance des services de la ville de Quetigny.

Les missions de ce binôme, pilotées par le Directeur des ressources humaines, répondront aux objectifs suivants :

- 1) Mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
- 2) Vérification et mise en conformité d'outils de prévention : registres, fiches de données de sécurité, protocoles et consignes de sécurité...
- 3) Mise en place d'actions d'information et de formation relatives à la prévention des risques professionnels
- 4) Mise en œuvre d'actions pour l'amélioration de la qualité de vie au travail

A la suite du départ en retraite de la conseillère de prévention en fonction pour la Ville de Quetigny au mois de septembre 2024, une réflexion a été entamée pour réorganiser le fonctionnement de la prévention des risques professionnels au sein de la collectivité.

Intervention de Monsieur Michel MANUÉLIAN, Conseiller Municipal, au nom de la liste « Réinventons Quetigny » :

Monsieur MANUÉLIAN demande « quel était le temps de travail alloué à ces missions avant ? ».

Réponse de Monsieur Rémi DETANG, Maire, au nom de la liste « Quetigny demain » :

Monsieur le Maire répond « qu'un agent à temps complet s'occupait de ces missions avant son départ en retraite, mais que ce dernier avait aussi d'autres fonctions en parallèle ».

Réponse de Monsieur Michel MANUÉLIAN, Conseiller Municipal, au nom de la liste « Réinventons Quetigny » :

Monsieur MANUÉLIAN répond « qu'il s'agit tout de même d'une diminution du temps de travail lié à la prévention des risques professionnels, ils s'abstiendront ».

14. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : R. DETANG, Maire.

Décision : **Unanimité**

Le Conseil Municipal approuve les créations de postes présentées ci-dessous :

Création :

✓ au 1^{er} avril 2025 :

- un poste d'adjoint technique à temps complet
indices bruts : 367 - 432 indices majorés : 366 – 387
- un poste d'adjoint d'animation à temps complet
indices bruts : 367 - 432 indices majorés : 366 - 387

✓ au 1^{er} mai 2025 :

- un poste d'adjoint d'animation à temps complet :
indices bruts : 367 - 432 indices majorés : 366 – 387

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

- Décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération du 9 juin 2020

RENOUVELLEMENTS D'ADHESIONS AUX ASSOCIATIONS

FI18022025DM01 – Adhésion de la Commune de Quetigny à l'association Nationale des Élus en charge du sport pour l'année 2025 pour un montant de 256 euros.

FI20022025DM01 – Adhésion de la Commune de Quetigny à l'association Conseil National ville et villages fleuris pour l'année 2025 pour un montant de 225 euros.

FI25022025DM01 – Adhésion de la Commune de Quetigny à l'association des Bibliothécaires de France pour l'année 2025 pour un montant de 100 euros.

FI25022025DM02 – Adhésion de la Commune de Quetigny à l'association AFFLUENCES (réseau du spectacle vivant en bourgogne Franche-Comté) pour l'année 2025 pour un montant de 100 euros.

FI25022025DM03 – Adhésion de la Commune de Quetigny à l'association Image en Bibliothèque pour l'année 2025 pour un montant de 70 euros.

FI25022025DM04 – Adhésion de la Commune de Quetigny à l'Agence livre et lecture Bourgogne Franche Comté pour l'année 2025 pour un montant de 100 euros.

FI25022025DM05 – Adhésion de la Commune de Quetigny à l'association des Amis de la bibliothèque Départementale de prêt pour l'année 2025 pour un montant de 205 euros.

FI25022025DM06 – Adhésion de la Commune de Quetigny à l'association ARTDAM pour l'année 2025 pour un montant de 50 euros.

FI25022025DM07 – Adhésion de la Commune de Quetigny à l'association Cités Unies France pour l'année 2025 pour un montant de 646 euros.

MARCHÉ PUBLIC

FI17022025DM01 – Marché public n°2024QUPA0209 – Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation thermique de la cantine du groupe scolaire des Aiguisons à Quetigny

La passation des avenants n°1 pour un montant de 4 600 euros HT et n°2 pour un montant de 3 780 euros HT dans le cadre du marché « Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation thermique de la cantine du groupe scolaire des Aiguisons à Quetigny ». Le nouveau montant du marché est fixé à 73 090 euros HT.

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR UNE DURÉE INFÉRIEURE A 12 ANS

CU19032025DM01 – Convention d'occupation précaire à titre gracieux du Théâtre des prairies entre la Ville de Quetigny et la SAMSAH

Compte tenu de l'intérêt général que présente le service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) pour la vie culturelle locale, la Ville de Quetigny a souhaité mettre à disposition de cette dernière des locaux dont elle est propriétaire rue des prairies à Quetigny (21 800).

La présente autorisation d'occupation a pris effet le 13 mars et perdurera jusqu'au 16 mai 2025.